

Economie industrielle

(S5) Licence SE– Automne 2017

Pr. LIOUAEDDINE Mariem

liouaeddine@gmail.com

N.B : Ce support de cours n'est pas exhaustif, certains éléments traités durant le cours magistral peuvent ne pas figurer sur ce support.

Axe 1 : Notions de base de l'économie industrielle	2
I. A propos de l'économie industrielle	2
1. Prémisses :	2
2. Définition :	3
3. Economie Industrielle et Microéconomie ? :	3
4. Notions de base :	4

Bibliographie sélective :

Chevalier, C. s.-M. (2000). *L'Economie industrielle des stratégies d'entreprises*. Montchrestien.

Tirole, J. (1993). *Théorie de l'organisation industrielle*. Economica.

Védie, H.-L. (2012). *manuel d'économie industrielle*. Paris: Dunod.

Hal R. Varian, *Introduction à la microéconomie*, 2014.

Rittenberg, Libby, and Timothy Tregarthen. *Principles of Microeconomics* . 2009.

Objectifs :

A la fin de cet axe, vous devez être capable de :

1. Comprendre le pourquoi de l'émergence de l'économie industrielle ;
2. Définir « L'économie industrielle » ;
3. Comprendre le lien entre E.I et microéconomie ;
4. Assimiler les notions de base utilisées en E.I et réfléchir à des cas concrets.

Axe 1 : Notions de base de l'économie industrielle

I. A propos de l'économie industrielle

1. Prémices :

C'est grâce à l'économiste A. Marshall que les jalons de l'économie industriel ont vu le jour, notamment à travers ces deux ouvrages « Economics of Industry (1879) et « Principles of economics ».

Le développement de cette discipline est dû à plusieurs facteurs. Le capitalisme naissant était au départ « un capitalisme sauvage » caractérisé par l'apparition sur les marchés de vastes empires industriels qui tendent à la concentration et où seuls les meilleurs survivent. Les règles de fonctionnement du marché n'étant pas établis, le modèle de la concurrence pure et parfaite (CPP) s'avère irréalisable.

Afin d'éviter que l'économie ne soit soumise à des tendances monopolistiques, il a été indispensable de poser des règles de jeu pour la concurrence. C'est dans cet esprit-là qu'est votée en 1890 la première loi antitrust de l'histoire « Sherman Act (cette loi prohibe le monopole et la tentative de monopolisation, collusion) qui a été complété par la suite par d'autres textes juridiques.

Cependant, les lois de jurisprudence ne donnaient pas un sens économiques aux concepts juridiques inscrits dans les textes, il fallait par exemple définir les termes de monopole, tentative de monopolisation, concurrence etc.

Ainsi, plusieurs affaires et litiges relevant de la concurrence entres des entreprises ont été présentée devant le pouvoir judiciaire et attendaient la décision du législateur qui était limité à cause de la non intégration des concepts économiques. Il fallait donc définir le marché pertinent (segment du marché sur lequel on va analyser s'il y a oui ou non une diminution de la concurrence), le monopole, les ententes, la collusion tacite ou explicite, les

opérations de fusion horizontales, verticales et conglomérales, les pratiques de discrimination etc.

Ceci a nécessité de forger de nouveaux instruments, des critères d'évaluation et de construire des méthodes et a constitué surtout des cas d'analyse discutés à l'université de Harvard.

Ces différentes questions sont discutées d'abord d'une façon empirique et puis, à partir des années 30, selon une démarche méthodologique codifiée par E. Mason en 1938 de la façon suivante « En partant de la structure de marchés, il s'agit d'examiner le comportement à ce qu'elles devraient ou pourraient être ». Ceci a constitué les prémices du Triptyque de l'économie industrielle américaine « Structure-Comportement-Performances ».

Le SCP a constitué entre 1940 -1980, le fondement méthodologique des différents travaux et manuels. Cependant, il a lui aussi fait l'objet de critiques liée notamment au non recours à de nouvelles conceptions théoriques et empiriques de la firme, à la théorie des jeux, et la non prise en compte de l'asymétrie de l'information.

Ces trois derniers éléments ont permis de faire émerger l'économie industrielle moderne dont la figure de proue est Jean Tirole.

2. Définition :

L'économie industrielle (E.I) a pour objectif d'étudier les relations d'interdépendance entre les composantes du système productif. Elle a pour objectif l'étude de la structure des entreprises, des marchés et de leurs interactions.

L'E.I considère comment les entreprises sont organisées et comment elles sont en concurrence dans le monde réel.

3. Economie Industrielle et Microéconomie ? :

E.I est une discipline indépendante de la microéconomie.

La microéconomie est connue sous le modèle walrassien (structure du marché CPP).

- **Pure** : aucun acteur ne peut influencer le prix sur le marché d'une façon directe et unilatérale.

- **Parfaite** : les acteurs disposent d'une information totale, fiable et gratuite.

Ce modèle est avantageux pour les consommateurs car il leur offre les prix les plus bas possibles. Cependant, de nos jours, la CPP est quasiment impossible, car le marché réel est celui de la concurrence imparfaite et la concurrence pure devient l'exception.

En microéconomie, les producteurs et les consommateurs sont analysés alors que l'E.I prend un aspect plus réaliste à ces composantes.

4. Notions de base :

a) La concurrence :

En économie, la concurrence désigne une structure de marché où les vendeurs et les acheteurs sont suffisamment nombreux pour qu'aucun ne puisse exercer une influence sur le prix. Seuls les mécanismes du marché déterminent le prix d'équilibre qui s'impose à tous. Il existe différents degrés de concurrence.

Le cas le plus souvent mis en avant c'est celui de la CPP qui est au cœur de la théorie de l'équilibre général de L. Walras (Théorie néo-classique). Ce type de concurrence est qualifié de pure s'il répond aux hypothèses suivantes :

- **Atomicité** : Les acheteurs et les vendeurs sont nombreux au point que nul ne peut à lui seul influencer les prix.
- **Homogénéité des produits** : Les produits échangés sont identiques et substituables les uns aux autres. (permettent de satisfaire le même besoin)
- **Mobilité des facteurs de production** : le travail et le capital doivent pouvoir s'orienter vers les emplois les plus rémunérateurs.
- **Fluidité des marchés** : libre entrée sur le marché, il n'existe aucune barrière à l'entrée de nouvelles entreprises.
- **Transparence** : L'information des agents en particulier sur la qualité des produits est totale.

Lorsqu'une de ces hypothèse fait défaut, la concurrence est qualifié d'imparfaite et elle peut prendre une de ces formes :

- **Monopole** : Situation dans laquelle on a un seul vendeur face à une multitude d'acheteurs. (Ex. ONCF, ONEP, IAM pour l'ADSL, un coiffeur dans un village etc.).
- **Monopsonie** : Plusieurs vendeurs face à un acheteur.
- **Monopole bilatérale** : mélange de monopole et de monopsonie C.à.d. un seul vendeur face à un seul acheteur. (Ex. : Produits de Luxe : Sur-mesure, haute couture)
- **Oligopole** : un marché caractérisé par un petit nombre d'offreurs face à une multitude de demandeurs et où les offreurs partagent les parts du marché à des parts plus au moins égales. (Ex. : IAM; Méditel et INWI Vs Population marocaine)
- **Duopole** : Une forme réduite de l'oligopole caractérisé par 2 offreurs face à des multitudes d'acheteurs. (Ex. : Airbus & Boeing)

b) Branche :

La branche renvoie à un ensemble d'entreprises qui ont la même activité et qui produisent donc le même produit, soit à titre principal ou secondaire. Un groupe d'entreprise peut appartenir à plusieurs branches. Exemples : Automobiles, hôtellerie, finance.

c) Cartel :

C'est un accord entre plusieurs producteurs d'un bien pour réglementer /sécuriser, leurs marchés en rendant le marché en situation de monopole tout en gardant l'autonomie de

chaque offreur. Les entreprises peuvent donc accroître ou stabiliser les prix. L'enjeu est de supprimer les risques de la concurrence entre eux. Exemple : OPEP

d) Entente :

C'est un accord souvent implicite passé entre plusieurs offreurs pour fausser le libre jeu de la concurrence. Par exemple : baisser les prix afin d'empêcher un potentiel concurrent de pénétrer le marché, partage du marché...

e) Secteur :

Un secteur renvoie à un ensemble d'entreprises qui ont la même activité principale. Si une entreprise exerce plusieurs activités, dans ce cas on va se référer à l'activité qui génère le chiffre d'affaire le plus important.

f) Filière de production

Cette notion renvoie à un processus de fabrication c'est-à-dire à une chaîne de valeur. Ce sont les différentes étapes qui conduisent à l'assemblage final.

g) Concentration :

Cette notion renvoie à un processus économique qui consiste à l'augmentation régulière de la dimension ou taille des entreprises, grâce à des politiques telles que :

- Fusion : Mélange de deux entreprises pour une autre plus grande.
- Absorption : L'achat d'une entreprise par une autre pour l'ajouter à sa possession.
- Participation croisée : il s'agit du fait qu'une entreprise achète une part du capital d'une autre entreprise qui elle-même détient une part du capital de la 1^{ère} entreprise, ce genre d'investissement cherche à assurer une certaine confiance.

Il y a plusieurs formes de concentration. On distingue entre :

- La concentration horizontale : C'est le regroupement d'entreprises qui ont la même activité.
- La concentration verticale : C'est le regroupement d'entreprises qui une des activités complémentaires.
- La concentration conglomérale : C'est le regroupement d'entreprises qui une des activités indépendantes les unes, les autres (chimie, aéronautique, hôtellerie...)

h) Barrières à l'entrée :

L'entrée sur un marché n'est pas facile dans la mesure où il existe des barrières au marché comme : protection par des brevets, technologie, forte concurrence, l'importance du coût du capital...

i) marchés contestables :

C'est un marché où l'entrée est aisée (facile) et la sortie est peu coûteuse. Donc les coûts irrécupérables doivent être faibles, si non l'entreprise ne peut prendre le risque d'entrer sur le marché.

j) stratégies de délocalisation :

C'est l'opération par laquelle une entreprise ferme un ou plusieurs sites industriels dans le pays d'origine et ouvre un ou plusieurs sites industriels dans un autre pays. La délocalisation est soit absolue ou relative.

- **La délocalisation est absolue** lorsqu'une firme supprime une unité de production ou d'assemblage dans un pays pour la transférer vers un autre pays.
- **Elle est relative** lorsque l'accroissement de l'activité se produit ailleurs que dans le pays d'origine.
- **Délocalisation défensive** : Une stratégie de l'entreprise qui consiste à se focaliser sur un type de marché. Exemple : Renault joue sur le moyen et bas de gamme.

k) Stratégies d'intégration :

La stratégie d'intégration consiste à acheter des activités annexes qui entre dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

l) Stratégie de désintégration verticale :

Avec la SDV on est passé de la sous-traitance traditionnelle au partenariat industriel. Cette relation est institutionnalisée sur une base contractuelle.

- Comparaison entre la sous-traitance et le partenariat :

	Sous-Traitance traditionnelle	Partenariat
Durée d'engagement	1 an	4 à 5 ans en fonction du cycle de vie du produit (Plus de confiance)
Innovation	Peu sollicité	Vivement sollicité
Produit livré	Une ou quelques pièces	Pièce, sous-ensemble, ensemble ou module.

Les partenaires de l'entreprise sont qualifiés, des partenaires de 1^{er} rang. Ils sont robustes sur les plans financiers, organisationnel, managérial... et donc ils peuvent accompagner l'entreprise dans sa quête de nouveaux débouchés.

m) stratégie d'impartition (alliance, tactique horizontale ...)

Il s'agit d'une stratégie qui noue entre 2 entreprises concurrentes dans des domaines bien précis et pour une période donnée : Production, logistique, R&D, commercialisation. Exemple : Fiat et Renault sont concurrentes mais ils sont fabriqués ensemble : monospace, évacion et 806.

Thèmes d'exposés :

1. Monopole au Maroc : Cas et Benchmark
2. Oligopole au Maroc : Cas et benchmark
3. Secteur de l'artisanat au Maroc
4. Secteur de l'agriculture au Maroc
5. Secteur informel au Maroc
6. Industrie au Maroc
7. Franchises & enseignes Marocaines
8. Le conseil de la concurrence
9. Théorie des jeux
10. Modèle de Hotelling